

## **Pourquoi, comment rémunérer les auteurs dans les manifestations soutenues par le Centre national du livre ?**

Le Centre national du livre par ses missions soutient sur tout le territoire français des manifestations au rayonnement national et international en œuvrant en faveur du livre et de la lecture et en s'adressant au public le plus large. Qu'elles se présentent sous la forme de salons, de foires ou de festivals, ces manifestations, pour être soutenues par l'établissement, doivent répondre à un certain nombre de critères. Elles devront présenter un projet littéraire structuré (originalité de la programmation, capacité de renouvellement dans le choix des auteurs proposés...), respecter la diversité éditoriale en favorisant la venue des éditeurs indépendants et prendre soin d'ouvrir chaque année leur programmation aux primo-romanciers et aux autres auteurs émergents. Elles devront prendre en compte les formes nouvelles de promotion du livre et de la lecture (lectures-performances, concerts littéraires...).

Le cœur des manifestations soutenues par le CNL tient à la présence des auteurs et à leurs rencontres avec le public. Ces dernières peuvent prendre différentes formes. Elles impliquent souvent un travail préparatoire de l'auteur, qui se distingue de la seule promotion directe de son œuvre (dédicaces). Désormais afin de répondre à la paupérisation des auteurs et pour permettre une juste rémunération de leur travail, les organisateurs de manifestations soutenues par le CNL devront rémunérer les auteurs qui participent à des rencontres (voir ci-après le paragraphe « A quel tarif rémunérer les auteurs ? »)

Seuls les universitaires et les agents de la fonction publique invités es qualité, intervenant dans leur champ de recherche sont écartés de ce dispositif.

**Les dédicaces** : les organisateurs ne sont pas tenus de les rémunérer.

### **1- Comment rémunérer un auteur ?**

La rémunération des auteurs est encadrée par une circulaire sur les revenus principaux et accessoires des artistes auteurs signée le 16 février 2011 par le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé.

La rémunération d'un auteur dépend à la fois de son affiliation ou non à l'Agessa et du type d'intervention sollicitée.

**Quelques exemples :**

| <b>Auteur</b>                          | <b>Affilié à l'Agessa</b> | <b>Non affilié à l'Agessa sans n° de Siret</b> | <b>Non affilié à l'Agessa avec n° de Siret</b> |
|----------------------------------------|---------------------------|------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| <b>Type d'intervention</b>             |                           |                                                |                                                |
| <b>Lecture publique et performance</b> | <b>Droits d'auteur</b>    | <b>Droits d'auteur</b>                         | <b>Droits d'auteur</b>                         |

| <b>Rencontre/lecture</b>                         | <b>Droits d'auteur</b>                                    | <b>Droits d'auteur</b> | <b>Droits d'auteur</b> |
|--------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|------------------------|------------------------|
| <b>Rencontre autour d'une œuvre</b>              | <b>Droits d'auteur au titre des activités accessoires</b> | <b>salaire</b>         | <b>Honoraires</b>      |
| <b>Rencontre, débats thématiques, conférence</b> | <b>Salaire</b>                                            | <b>Salaire</b>         | <b>Honoraires</b>      |
| <b>Atelier d'illustration</b>                    | <b>Droits d'auteur au titre des activités accessoires</b> | <b>Salaire</b>         | <b>Honoraires</b>      |
| <b>Animation d'une rencontre littéraire</b>      | <b>Salaire</b>                                            | <b>Salaire</b>         | <b>Honoraires</b>      |

L'ensemble des éléments sont présentés dans le guide « Comment rémunérer les auteurs ? » téléchargeable sur le site du Centre national du livre (rubrique ressources, guides professionnels).

## **2- À quel tarif rémunérer les auteurs ?**

La grille de rémunération s'appliquera sans **distinction aux auteurs français et étrangers**.

- ✓ les rencontres assorties d'une lecture centrées sur le dernier ouvrage de l'auteur invité seront *a minima* rémunérées 150 €net ;
- ✓ les rencontres nécessitant un temps de travail préparatoire seront *a minima* rémunérées 227 €net (correspondant au tarif proposé par la Charte pour une demi-journée).
- ✓ les lectures-performances, les concerts littéraires... conduits par les auteurs seront rémunérés *a minima* 400 €net.

La Charte des auteurs et des illustrateurs pour la jeunesse préconise et défend un tarif minimum pour les rencontres qui dépend de la nature et de la durée des interventions. Pour vous renseigner : [www.la-charte.fr](http://www.la-charte.fr)

### **- ADRESSES UTILES :**

**AGESSA** (Association pour la gestion de la sécurité sociale des auteurs)

21 bis, rue de Bruxelles

75009 Paris

tél. : 01 48 78 25 00

Mél. : affairesgenerales@ageffa.org

[www.ageffa.org](http://www.ageffa.org)

### **La Charte des auteurs et des illustrateurs pour la jeunesse**

Hôtel de Massa – 38, rue du Faubourg Saint-Jacques, 75014 Paris

tél : 01 42 81 19 93

Site web : <http://la-charte.fr/index.php>

e-mail : [ecrire@la-charte.fr](mailto:ecrire@la-charte.fr)

**SOFIA** (Société française des intérêts des auteurs de l'écrit)  
199 bis boulevard Saint-Germain  
75007 PARIS  
Tél : 0810 64 26 42  
[www.la-sofia.org](http://www.la-sofia.org)  
contact@la-sofia.org

**FILL** (Fédération interrégionale du livre et de la lecture)  
Pour connaître les coordonnées de votre structure régionale pour le livre :  
132 rue du Faubourg Saint-Denis, 75010 Paris  
Tél : 01 43 57 85 02  
[www.fill.fr](http://www.fill.fr)  
[info@fill.fr](mailto:info@fill.fr)

**SGDL** (Société des gens de lettres)  
Hôtel de Massa  
38 rue du Faubourg Saint-Jacques, 75014 Paris  
Tél : 01 53 10 12 00  
[www.sgdl.org](http://www.sgdl.org)  
sgdl@sgdl.org

- **Pour toute information complémentaire, les organisateurs peuvent contacter le Département des relations extérieures du CNL :**

Marc BEAUDEAU – adjoint au chef des relations extérieures  
01 49 54 68 23 / [marc.beauveau@centrenationaldulivre.fr](mailto:marc.beauveau@centrenationaldulivre.fr)

Maïa THIRIET  
(Aquitaine, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Centre, Franche-Comté, Limousin, Lorraine, Midi-Pyrénées, Picardie, Poitou-Charentes, PACA, Rhône-Alpes)  
01 49 54 68 84 / [maia.thiriet@centrenationaldulivre.fr](mailto:maia.thiriet@centrenationaldulivre.fr)

Pauline CARAYON  
(Alsace, Auvergne, Bretagne, Corse, Ile-de-France, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Languedoc-Roussillon, Nord-Pas-de-Calais, Outre-mer, Pays de la Loire)  
01 49 54 68 65 / [pauline.carayon@centrenationaldulivre.fr](mailto:pauline.carayon@centrenationaldulivre.fr)